

MARIGNY CAPITAL

Société Anonyme au capital de 800 000 euros
Siège social : 9, rue de la Paix - 75002 PARIS
790 309 736 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 10 juin 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur les étés de crédit et assimilés	3 651 911	2 671 937
Opérations avec la clientèle	289 381	713 429
Parts dans les entreprises liées	94 898	-
Immobilisations incorporelles	41 593	72 287
Immobilisations corporelles	80 515	73 911
Autres actifs	28 937	28 413
Comptes de régularisation	42 771	31 559
TOTAL ACTIF	4 230 006	3 591 536

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec la clientèle	1 233 479	1 324 734
Autres passifs	0	4 773
Comptes de régularisation	228	98
Provisions pour risques et charges	509	1 638
Capitaux propres hors FRBG	2 995 790	2 260 294
- Capital social	800 000	800 000
- Réserves	417 294	217 298
- Résultat de l'exercice	1 778 496	1 242 995
TOTAL PASSIF	4 230 006	3 591 536

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Commissions (produits)	18 902 460	13 311 245
Commissions (charges)	- 9 512 687	- 6 178 156
Gains ou pertes s/op. des portef. des négociations....	- 509	- 1 638
Autres produits d'exploitation bancaire	2 413	17 578
Autres charges d'exploitation bancaire	- 153	- 45
PRODUIT NET BANCAIRE	9 392 033	7 148 984
Charges générales d'exploitation	- 6 860 163	- 5 346 473
Dot. aux amort. et aux prov. s/inc. et corporelles.....	- 71 625	- 50 603
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 459 735	1 751 908
RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AV. IMPOT	2 459 735	1 751 910
Résultat exceptionnel	-	10 733
Impôt sur les bénéfices	- 681 239	- 519 648
RESULTAT NET	1 778 496	1 242 995

ANNEXES (en euros).

PREAMBULE. L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois. Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 230 006,12 euros. Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 778 496,11 euros. Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/05/2021 par le dirigeant.

PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX. Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le Plan comptable général approuvé par le règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 et les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables ; indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les comptes annuels seront également présentés selon les normes définies par le règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (ET POSTERIEURS). Lors de la crise sanitaire liée au virus Covid-19, l'établissement de l'entreprise a été fermé à compter du 16/03/2020, mais l'entreprise a pu mettre en place le télétravail durant les périodes de confinement. Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif.

REGLES ET METHODES COMPTABLES. Frais de recherche et de développement. Néant. **Autres immobilisations incorporelles. Fonds commercial.** Néant. **Immobilisations corporelles.** Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale. Les amortissements sont pratiqués suivant le mode linéaire. L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables. **Immobilisations financières.** La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. **Immobilisations non décomposables.** L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables. **Stocks et en-cours.** Néant. **Créances.** Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF.

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	A la clôture
Immobilisations incorporelles	108 387	-	108 387
Immobilisations corporelles	142 503	47 536	190 039
Immobilisations financières	28 413	95 422	123 835
TOTAL	279 303	142 958	422 262

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	A la clôture
Immobilisations incorporelles	36 100	30 693	66 793
Immobilisations corporelles	68 593	40 931	109 524
TOTAL	104 693	71 625	176 317

Nature des biens immobilisés	Montant	Amort.	Val. nette	Durée
Concessions brevets licences	108 387	66 793	41 593	de 1 à 3 ans
Installations sur agcts divers	54 704	19 101	35 603	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	9 833	8 882	950	5 ans
Matériel de bureau et inf.	93 938	57 018	36 920	de 2 à 5 ans
Mobilier	31 565	24 523	7 041	de 2 à 5 ans
TOTAL	298 426	176 317	122 109	-

Etat des créances. Actif immobilisé, Montant brut et à plus d'un an : 28 937, Actif circulant et charges d'avance, Montant brut et à un an : 312 772, Total, Montant brut : 341 709, A un an : 312 772, A plus d'un an : 28 937. **Produits à recevoir.** Clients et comptes rattachés et Total : 9 437. **Charges constatées d'avance.** Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF. Mouvements des titres. Titres en début et en fin d'exercice, Nombre : 1 250, Valeur nominale : 640,00, Capital social : 800 000.

Nature des provisions. Provisions pour risques et charges et Total, Ouverture : 1 638, Augmentation : 509, Reprises utilisées : 1 638, Clôture : 509. **Etat des dettes.** Montant total et à moins d'un an. Fournisseurs : 137 658, Dettes fiscales et sociales : 1 067 174, Total : 1 204 832. **Charges à payer par postes du bilan.** Fournisseurs : 48 051, Dettes fiscales et sociales : 352 916, Total : 400 967.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT. Ventilation du chiffre d'affaires. Produits des activités annexes et Total, Montant HT : 18 825 826, Taux : 100,00 %. **Honoraires des Commissaires aux comptes.** Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels et Total, Montant TTC : 22 632.

AUTRES INFORMATIONS. Rémunération des dirigeants. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. **Effectif moyen par catégories de salariés.** Salariés. Cadres : 15, Agents de maîtrise et techniciens : 2, Total : 17.

ENGAGEMENTS FINANCIERS. Engagements en matière de retraite. Pour information, le montant des engagements de retraite au 31/12/2020 a été calculé suivant la méthode prospective et repose sur les hypothèses suivantes : Hypothèses générales : probabilité de présence des salariés au moment du départ en retraite, Table de vie INSEE F-2010-2012 : table de mortalité en vigueur à la date de simulation, Mise à la retraite à l'initiative des salariés à l'âge de 65 ans ; hypothèses de calcul retenu : Taux de rotation des effectifs : faible, Taux d'évolution des salaires : 1,5 %, Taux d'actualisation : 1,3 %, Taux de charges sociales : 45 %, Convention collective applicable : Assurances (cabinet de courtage). Compte tenu de ces hypothèses, le montant des engagements de retraite de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel et de ses mandataires sociaux s'élève au montant de 120 485 euros à la date du 31/12/2020.

FILIALES ET PARTICIPATIONS. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations, Filiales (plus de 50 % du capital détenu), MARIGNY CAPITAL SUISSE, Capital social : 100 000, Quote-part du capital détenu en pourcentage : 100, Valeur brute des titres détenus et valeur nette des titres détenus : 100 000, Résultat du dernier exercice clos : - 9 574.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2020 s'élevant à 1 778 496,11 euros de la manière suivante : à titre de dividendes, la somme de 1 578 496,11, le solde au compte « autres réserves », soit la somme de 200 000,00.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MARIGNY CAPITAL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. Nous nous sommes assurés que les transactions réalisées durant l'exercice étaient comptabilisées en respect du principe de rattachement des charges (commissions reversées aux intermédiaires et aux commerciaux salariés) et des produits (commissions facturées). Plus particulièrement, nos travaux sur les flux comptables (chiffre d'affaires, rétrocession d'honoraires, commissions des vendeurs) relatifs aux transactions réalisées sur l'exercice ont consisté à : vérifier l'exhaustivité des transactions comptabilisées par une analyse globale et un contrôle sur pièces des principales transactions de l'exercice ; contrôler les caractéristiques des transactions enregistrées (nominal, date de valeur), les taux de commission et de rétrocession de commission, ainsi que les flux financiers correspondant intervenus sur les comptes bancaires ; recalculer les commissions des vendeurs de produits structurés à partir des transactions affectées à chaque vendeur. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Paris, le 24 mai 2021, D&G, représentée par Christophe KICA.

Le rapport de gestion est à la disposition du public au siège social : 9, rue de la Paix - 75002 Paris.